

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **6 juillet 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2026**

OBJET : D2026-6-10Bis

Modification du tableau des effectifs : suppression et créations de postes, modification du temps de travail

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD E ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; THOS F ; VRIET L

Secrétaire de séance : Pierre-Vincent HIMONNET

Un agent exerçant les fonctions d'ATSEM dans les écoles a exprimé le souhait lors de son entretien professionnel de travailler à temps complet.

Compte-tenu qu'une réorganisation du travail au sein de l'école et notamment de l'accueil périscolaire est possible, la demande de l'agent peut recevoir une réponse positive.

A cette fin, il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe passant de 30,33 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

Par ailleurs, un agent exerçant au sein des services techniques a été inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2026. Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} août 2026.

Enfin, suite au départ à la retraite d'un agent travaillant dans les écoles, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps incomplet (28,91 hebdomadaires) et de créer un poste d'adjoint technique à temps incomplet (28,91 hebdomadaires).

Le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 30 juin 2026 a émis un avis favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte l'ensemble de ces modifications.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 juillet 2026

Pour copie conforme :

En Mairie, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Michel BUISSON